

A.L.R.S.
Association Le Restaurant Social
Associu U Ristorante Suciale

Compte rendu de l'AG du 13 octobre 2015.

Associations Présentes : Ava Basta (Hélène Savelli, Alain Sorba) ; Confrérie Saint Charles (Jean-Marie Sabatini) ; La Croix Rouge Française (Pierrette Calendini) ; Le Foyer de Furiani (Joël Xueref, Anne Sogno Bezza) ; A Fratellanza (Gisèle Peyre, Marie-Madeleine Dussol, Jean-Claude Vignoli) ; Corse Malte (Martine Roussel, Danielle Decoisy, Rose Marie Vittemant) ; La Maison du Sacré Cœur (Père Roger Poggi) ; Le Secours Catholique (Jeanine Murati, Hugues Alladio, Angèle Pasquini, Florence Bacou) ; Le Secours Populaire (Jean Baptiste Casanova) ; Cunfraternita San Martinu (Christian Andreani).

Avait donné pouvoir : Michèle Bellone représentant Leia ; Danielle Drag représentant le Foyer de Furiani ; Angèle Liégault, représentant la Croix Rouge et Odile Branca, représentant le CCFD.

Partenaires invités : Serena Borrelly (Cabinet Borrelly-Rochefort Architecture).

Invité excusé : M. Bouis Patrick (économiste du diocèse).

Début : 18 h 30.

1 – Approbation des Comptes Rendus des AG ordinaires.

Les comptes rendus des AG ordinaires des 3 juillet, 16 septembre et 28 septembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

2 – Election du bureau.

Conformément aux stipulations de l'article 6 des statuts, 5 membres ont été élus au bureau de l'association aux fonctions suivantes :

Président : Hugues Alladio (Secours Catholique) ;

Vice-président : Alain Sorba (Ava Basta) ;

Secrétaire : Angèle Liégault (Croix Rouge) ;

Secrétaire adjointe : Marie-Madeleine Dussol (A Fratellanza) ;

Trésorière : Danielle Drag (Foyer de Furiani).

3 – Missions du bureau.

L'Assemblée confie au bureau les missions suivantes à réaliser à court terme :

- ❶ Déposer les statuts adoptés à l'AG du 16 septembre ;
- ❷ Signer la convention de prêt à usage (ou commodat) avec l'Association Diocésaine d'Ajaccio (après son examen en AG) ;
- ❸ Poursuivre rapidement avec le cabinet d'architecture le développement du projet ;
- ❹ Préparer le premier budget ;
- ❺ Présenter à la DRAAF la demande d'habilitation pour bénéficier de fonds publics dans le cadre de la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;
- ❻ Organiser une réunion de présentation aux partenaires institutionnels et financiers ;
- ❼ Préparer une AG pour le début 2016 (janvier ou février).

4 – Règlement Intérieur

Après présentation, le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité sans modifications.

5 – Mise à jour du fichier des membres de l'AG.

Cette AG, qui a réuni de nombreux membres représentant les diverses associations fondatrices, a été l'occasion nécessaire de mettre à jour le fichier des membres de l'AG. Ainsi, toutes les personnes membres de l'AG de l'association seront destinataires des informations diffusées. En outre, il est rappelé à chacun(e) de prévenir le bureau lors d'un changement de coordonnées.

6 – Présentation de l'étude de la FNARS.

L'étude et l'aide au démarrage d'un restaurant social inter associatif à Bastia réalisée le 29 juin 2009 par la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion a été présentée. Il ressort de celle-ci qu'un tel projet est viable. Mis à part le Secours catholique, toutes les autres associations membres de l'ALRS ont été parties prenantes à cette étude. Il résulte du montage financier projeté que le coût total des investissements immobiliers et mobiliers s'élève à un peu moins de 100 000 €. Toutefois, pour la mise en œuvre du projet à l'époque, il manquait un lieu d'implantation. Ce qui n'est plus le cas de nos jours puisque le diocèse de Corse met à la disposition de l'ALRS un local situé à la Maison du Sacré Cœur, soit le lieu du siège de l'association.

7 – Présentation du projet par le cabinet d'architecture.

Madame Borrelly (du Cabinet Borrelly-Rochefort Architecture) a présenté le projet d'aménagement des locaux prêtés par l'Association Diocésaine d'Ajaccio. La demande de permis de construire doit être déposée dans un délai rapproché : pour les ERP (établissements recevant du public) la durée de l'instruction est fixée par le code de l'urbanisme à 6 mois. Par ailleurs le montant estimé des travaux et du matériel technique (hors aménagement de la salle de restaurant elle-même) s'élève à 68 500 €.

8 – Convention de prêt.

Après présentation du projet de convention de prêt à usage (ou commodat) d'un local appartenant au diocèse à l'ALRS, situé à la Maison du Sacré Cœur à Bastia, l'assemblée a approuvé le projet de convention sous réserve que le bureau réexamine avec l'Association Diocésaine d'Ajaccio :

- les horaires d'ouverture pour le personnel ;
- les dates de départ de la convention ;
- les problèmes liés au stationnement.

9 – Divers.

1 – Avant de déposer les statuts de l'association, quelques coquilles ont été corrigées et l'article 11 relatif à la comptabilité de l'association a été renforcé.

2 – A l'unanimité a été approuvé la proposition, dans le cadre du bilinguisme, de dénommer également l'association en langage nustrale, soit *Associu U Ristorante Suciiale*.

3 – Une bonne nouvelle pour le budget de l'association puisque **la chargée de mission** du Secours catholique a annoncé le versement d'une subvention d'équipement de la part de cette association de 40 000 € dont 30 000 du siège et 10 000 de la délégation.

4 – Enfin, a été également approuvé à l'unanimité la création d'une adresse mél propre à l'association et gérée par le bureau.

Fin : 20 h 30

Le président, Par empêchement de la secrétaire,
Le Vice-président,

Signé

Signé